



Embellissement d'un jardin

Par **Souquere Chantal**, le **05/12/2016** à **14:34**

Locataire d'une maison de village (100 habitants)de montagne le propriétaire qui ne vit pas dans le village vient régulièrement mettre son nez dans nos aménagements du jardin(net) devant la maison.

- il vient de couper un petit érable pas du tout contre la maison mais à côté du pilier du portail et qui était là à notre arrivée qui remonte à seulement 2 ans
- il a également coupé un althéa très vieux donc là avant notre arrivée également
- nous a fait enlevé les tuteur du rosier grimpant alors que ces tuteurs n'étaient pas posés contre le mur
- il nous a fait déplacé un tas de bois installé dans un gouttier qui à son avis dérangeait le voisin (avec lequel nous sommes en très bon termes et qui nous l'aurais dit lui même)
- etc etc nous avons, dans un soucis d'apaisement et pour être tranquilles nous avons céder sur tout ...

Et ? il vient de nous dire que dorénavant nous devons lui demander son autorisation sur tout ce que nous ferons ... Ce n'était pas du tout le deal du départ puisqu'il acceptait de nous louer une maison qu'il avait mis en vente depuis longtemps sans succès et qu'il s'engageait à nous la louer pendant 9 ans à charge pour nous de la remettre un peu en état, depuis il nous a fait changer la porte d'entrée , maintenant il veut nous changer les volets pourquoi pas mais c'est lui qui a choisi et la porte et les volets et nous sommes très loin d'avoir les mêmes goûts ..

tout ce petit récit pour vous mettre le contexte Nous avons également une gloriette en bois que nous voudrions installer dans ce petit jardin au milieu des pivoines et des hortensias que nous y avons déjà plantés, a-t-il le droit de nous en empêcher ? à savoir qu'elle ne serait pas fixée contre un mur ... merci de me répondre